

1) Les membres du jury

Mme Christine BENNETT : Professeure d'art dramatique au Conservatoire artistique de Polynésie française

M. Gaëtan LE LU : IA-IPR de lettres de Polynésie française

2) Le cadre de l'épreuve

Selon les termes définis par les articles 4 et 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 régissant l'ensemble des certifications complémentaires, l'examen est une épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum, structurée comme suit :

- **un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes maximum**, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle ;
- **un entretien avec le jury de vingt minutes maximum**, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie, et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre.

3) Les remarques du jury

Lors de la session 2021, trois candidats se sont présentés : deux professeurs de lettres et un professeur d'histoire-géographie détenant une petite expérience d'encadrement des élèves dans le cadre d'ateliers en établissement. Aucun d'entre eux n'a été certifié par le jury.

On invite les futurs candidats à se reporter au rapport de jury précédent où se trouve l'essentiel des recommandations.

De profils très différents, les candidats ont tous été appréciés pour leur sincérité, leur enthousiasme et l'authenticité de la relation qui les unit au théâtre. Cependant, il leur a manqué une vision très claire de leurs objectifs et de leurs motivations profondes, une solide culture théâtrale, variée, ainsi qu'un intérêt pour le développement créatif et artistique de l'enfant. Les bases techniques du travail de plateau, de la prise en mains des groupes ont paru peu consistantes.

Pour deux des trois candidats, les programmes de l'option artistique théâtre étaient certes assez bien connus mais les objectifs partagés par l'ensemble des enseignements artistiques, mal identifiés. Dans le prolongement de cette remarque, il est apparu que la place du pilote pédagogique dans le binôme formé avec le professionnel du spectacle restait floue.

Chacun des trois projets demandait donc de la maturation et un approfondissement plus poussés.

En plus des recommandations déjà données dans le précédent rapport, on conseille aux futurs candidats de prendre du temps pour se former et d'élargir la réflexion sur cet enseignement artistique.

L'élève et son expression doivent être au centre de leurs préoccupations. Il faut qu'ils se tiennent informés de ce qui se fait concrètement dans la formation théâtrale avec des adultes, avec des jeunes.

4) Les résultats :

Candidats	Homme	Femme	Total
<i>NB inscrits</i>	1	2	3
<i>NB présents</i>	1	2	3
<i>NB admis</i>	0	0	0
<i>NB refusés</i>	1	2	3

Données relatives aux notes	
<i>Meilleure note</i>	09
<i>Plus basse note</i>	08

L'examen est déclaré infructueux.

Les candidats sont encouragés à se présenter de nouveau, en tenant compte des éléments exposés dans ce rapport pour mûrir leur projet et lui donner consistance.

Fait à Papeete, le mardi 31 août 2021

Le président du jury

Gaëtan LE LU

